

Le 15 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 15 août 2022, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Le conseiller François Rousseau est absent.

Quatre personnes sont présentes.

3. Adoption de l'ordre du jour 2022-08-122

Il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Rapiéçage de route – soumissions
9. Réfection du rang de la Chaussée – soumission pour pulvérisation de pavage et rechargement granulaire
10. Remplacement d'un ponceau, rang 8 – soumission
11. Demande d'autorisation – Traverses et circulation des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Les Baroudeurs
12. Demande à la CPTAQ – Ferme Candrine inc. – Lot 5 755 469 – autorisation utilisation à des fins autres que l'agriculture et aliénation
13. Colloque de zone ADMQ – 2022
14. Demande à la CPTAQ – Ferme H. Bouchard SENC – Lot 5 231 823 – autorisation
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 2022-08-123

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal pour la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, tel que rédigés.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**6. Adoption des comptes payés et à payer
2022-08-124**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la greffière trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 355 351,22 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 6 août 2022 totalisant 134 428,29 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 31 juillet 2022 totalisant 16 773,86 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 31 juillet 2022 au montant de 6 074,00 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 juillet 2022 totalisant 198 075,07 \$ et d'en autoriser le paiement par la greffière trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2022-08-125**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
Accommodation Boisclair	RÉSERVE	68.99 \$	Nettoyage costume mascotte
Autobus Aston inc		1 149.76 \$	Camp de jour
Aux Mille et une fêtes	RÉSERVE	912.62 \$	Jeudi en chanson
Barons du Froid	RÉSERVE	862.31 \$	Jeudi en chanson
Bleu K		88.23 \$	Camp de jour
Boucher, Mikael	RÉSERVE*	2 030.30 \$	78,96 \$: St-Jean */ 1727.84 : Jeudi en chanson* / 223,50 \$ Refacturer aux loisirs
Boudreault, Mélina		926.04 \$	Camp de jour
Camping du Lac Georges		948.27 \$	Camp de jour
Club Entrepôt	RÉSERVE	113.10 \$	Jeudi en chanson
Drummond Parkour		666.83 \$	Camp de jour
Evolution Jeunesse		2 443.22 \$	Camp de jour
Laiterie de Coaticook		236.05 \$	Camp de jour
Le Canadien		264.45 \$	Camp de jour
Rivard, Marie-Josée	RÉSERVE	97.95 \$	Jeudi en chanson

SIUCQ	RÉSERVE	900.00 \$	St-Jean
Société d'agriculture des Bois-Francis		620.87 \$	Camp de jour
Tardif, Nicolas		200.00 \$	Camp de jour
Tradition	RÉSERVE	140.49 \$	Bières à refacturer aux loisirs
Veillette, Marie-Pier		40.03 \$	Camp de jour
Vignoble Isle de Bacchus	RÉSERVE	2 120.60 \$	Jeudi en chanson
Total		14 830.11 \$	

Adoptée

**8. Rapiéçage de route – soumissions
2022-08-126**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à la demande de soumissions afin d'effectuer le rapiéçage de certaines routes du réseau routier municipal, à savoir :

- Rang des Martin
- Rue Alie
- Rue Allard
- Rue Beaudoin
- Rue Carter
- Rue de l'Exposition
- Rue Lamothe

CONSIDÉRANT la soumission de Pavage Veilleux (1990) Inc., au coût de 31 702,15 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Groupe 132 inc., au coût de 30 370 \$, taxes en sus;

CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'octroyer le contrat de rapiéçage de certaines routes du réseau routier municipal à Groupe 132 inc., au coût de 30 370 \$, taxes en sus.

Adoptée

**9. Réfection du rang de la Chaussée – soumission pour pulvérisation de pavage et rechargement granulaire
2022-08-127**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions afin de procéder à la pulvérisation de pavage sur 3000 mètres linéaires et au rechargement granulaire sur 400 mètres en vue de la réfection d'une partie du rang de la Chaussée;

CONSIDÉRANT la soumission de Excavation A.S. 2007 au montant de 57 315 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Construction et pavage Boisvert au coût de 86 400 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'octroyer le contrat de pulvérisation et rechargement granulaire sur 400 mètres à Excavation A. S. 2007, au coût de 57 315 \$, taxes en sus.

Adoptée

**10. Remplacement d'un ponceau, rang 8 – soumission
2022-08-128**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder au remplacement d'un ponceau d'une longueur totale de 17 mètres, dans le rang 8;

CONSIDÉRANT la soumission de Vivaco groupe coopératif, au coût de 20 175,80 \$,

taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Centre du Ponceau Courval inc., au coût de 17 504 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Le spécialiste du ponceau, au coût de 18 361 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de procéder à l'achat des pièces nécessaires afin de procéder au remplacement d'un ponceau d'une longueur totale de 17 mètres, dans le rang 8, auprès de Centre du ponceau Courval inc., au coût de 17 504 \$, taxes en sus.

Adoptée

**11. Demande d'autorisation – Traverses et circulation des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Les Baroudeurs
2022-08-129**

CONSIDÉRANT que le Club Quad Les Baroudeurs demande une autorisation pour circuler sur les routes suivantes;

- Rang des Martin
- Rang du Haut-de-l'Île
- Route 155 (entre la lumière et le rang du Haut-de-l'Île)
- Rang 9 (entre le 655, rang 9 et la rue Principale)
- Rang 8 (jusqu'à la limite de Saint-wenceslas)
- Rang de la Chaussée
- Rue Principale
- Rue de l'Exposition
- Rue Bon-Air
- Rue de la Station
- Rang 13 (jusqu'à la limite de Sainte-Eulalie)
- Rue Béliveau

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal accepte que les membres du Club Quad Les Baroudeurs empruntent les routes ci-haut mentionnées
- Que la Municipalité se réserve le droit de retirer l'accès à certaines de ces routes pour les besoins municipaux ou en cas de problématique.

Adoptée

**12. Demande à la CPTAQ – Ferme Candrine inc. – Lot 5 755 469 – autorisation utilisation à des fins autres que l'agriculture et aliénation
2022-08-130**

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Ferme Candrine inc. ayant pour objet l'utilisation à des fins autres que l'agriculture et aliénation afin de régulariser l'occupation des lieux du cadastre du Québec est conforme aux règlements de zonage;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à régulariser la situation actuelle (aliénation) des lieux puisque l'occupation ne correspond pas au titre de propriété;

CONSIDÉRANT que l'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'occasionne pas de contraintes aux activités agricoles voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu que le conseil municipal appuie la demande et recommande à la CPTAQ

d'appuyer la demande d'autorisation et d'aliénation présentée par Ferme Candrine inc., et ce, pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture et de régulariser l'occupation des lieux.

Adoptée

**13. Colloque de zone ADMQ – 2022
2022-08-131**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, l'Association des directeurs municipaux du Québec organise des colloques automnaux dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que pour la région du Centre-du-Québec, le colloque aura lieu le 15 septembre 2022, au Musée National de la photographie Desjardins, à Drummondville;

CONSIDÉRANT que le coût de cette journée de formation s'élève à 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et la greffière de la Municipalité à participer à ladite journée de formation au coût de 125 \$, par personne.

Adoptée

**14. Demande à la CPTAQ – Ferme H. Bouchard s.e.n.c. – Lot 5 231 823 – autorisation
2022-08-132**

CONSIDÉRANT que Ferme H. Bouchard s.e.n.c. souhaite que soit aliénée en sa faveur une superficie d'environ 0,5 hectares, étant une partie du lot 5 231 823 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que cette transaction vise à permettre la consolidation et le développement de cette exploitation agricole qui est déjà très dynamique et qui cultive la terre voisine, tout en ne conservant pas la résidence située au 415, route 155 à Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté agricole et sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du lot visé et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la Ferme H. Bouchard s.e.n.c.

Adoptée

15. Période de questions

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**16. Levée de l'assemblée
2022-08-133**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 54.

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale